



### **Budget primitif 2020 – Eau / Assainissement :**

- Total de la section fonctionnement :	- dépenses :	<b>276 951,00</b>
	- recettes :	<b>276 951,00</b>
- Total de la section investissement :	- dépenses :	<b>559 253,00</b>
	- recettes :	<b>559 253,00</b>

Résultat des votes : le budget primitif 2020 – Eau / Assainissement a été voté à l'unanimité.

### **II) LE TAUX D'IMPOSITION 2020 :**

Les impôts fonciers ont un taux à 14 % et le foncier bâti de 43,93 %. Compte tenu des résultats de l'année précédente : 397 513 (213 721 pour le foncier bâti et 183 792 de taux d'habitation), il n'y aura pas d'augmentation d'impôts cette année.

Résultat des votes : une abstention.

### **III) TARIFICATION EAU / ASSAINISSEMENT POUR 2021 :**

En raison de gros travaux déjà réalisés sur la Commune, et du fait qu'il reste encore un nombre important de travaux à effectuer, une augmentation des tarifs va être effective progressivement. La décision prise est de pratiquer une augmentation raisonnable cette année qui correspond à une majoration de 5 %. Cette augmentation ne concernerait pas la 1ère tranche de la consommation d'eau (de 1 à 50 m<sup>3</sup>) mais elle serait appliquée à partir de la 2ème tranche (de 51 à 200 m<sup>3</sup>).

Part fixe eau : 56 + 5 % passe à 59,15

<u>Tarif de l'eau :</u>	1ère tranche : 0,82 cts reste inchangée
	2ème tranche : passe de 1,24 à 1,31
	3ème tranche : de 2 à 2,12
	4ème tranche : de 3,25 à 3,31
	5ème tranche : de 4,40 à 4,66

Part fixe assainissement : 45,78 + 5 % passe à 48,06.

<u>Tarif assainissement :</u>	1ère tranche : 0,58 cts reste inchangée
	2ème tranche : passe de 0,96 à 1,02
	3ème tranche : de 1,35 à 1,43
	4ème tranche : de 1,73 à 1,84
	5ème tranche : de 2,51 à 2,66

Les tarifs professionnels sont plafonnés aux prix de la 3ème tranche pour 400 m<sup>3</sup>.

Résultat des votes : la tarification de l'eau et de l'assainissement pour 2021 a été votée à l'unanimité.

#### **IV) ACHAT MAISON BLANC :**

Une convention a été passée entre l'EPF et la Commune. Le montant de l'achat par la Commune à l'EPF s'élève à 140 000,00 €. La Commune commencera à payer début 2021. Il y a une subvention de l'ANA de 70 %.

Vote du Conseil pour l'achat de la maison blanc et pour donner à M. Jean-Paul GROSSO l'autorisation pour signature.

Résultat des votes : à l'unanimité.

#### **V) FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS :**

Le taux des indemnités des élus est fixé à 60 % du taux maximal.

Taux d'indemnités :

32 % pour le Maire

15,5 % pour les Adjoints

15,5 % pour les Délégués

1,5 % pour les Conseillers Municipaux sans délégation.

Résultat des votes : une voix contre.

#### **VI) QUESTIONS DIVERSES :**

- Aménagement des forêts :

M. Roland LATIL prend la parole et explique qu'il existe 37 hectares de forêt sur Saint-Michel l'Observatoire et 2 hectares sur la commune de Lincel. La proposition d'un aménagement forestier a été faite par l'ONF ; elle est valable jusqu'en 2033 mais n'a jamais été signée. M. Roland LATIL explique qu'il serait judicieux de signer cet aménagement forestier afin de pouvoir par la suite y effectuer des travaux forestiers pour rendre l'accès plus facile aux randonneurs et également pour pouvoir y effectuer des travaux pare feu. Un responsable ONF peut intervenir auprès des membres du Conseil afin de nous détailler cet aménagement.

Mme Béatrice TERRASSON prend la parole et répond qu'elle est contre tous travaux forestiers en expliquant que cela peut nuire aux animaux. Et que si nous donnons la possibilité à un public de s'y rendre pour des randonnées il y a aussi un risque incendie qui s'ajoute.

M. Roland LATIL répond que la forêt se régénère très vite et qu'elle doit être malgré tout entretenue.

M. Raphaël OUVRARD précise qu'il faut protéger la faune et la flore et qu'il faut maintenir des zones préservées.

M. Jean-Paul GROSSO propose aux membres du Conseil d'aller voir sur place.

- Autre demande :

Mme Béatrice CONSTANTINESCO demande si un calendrier peut être établi et transmis à tous les membres du Conseil en ce qui concerne les dates des réunions de travail et des conseils municipaux.

- Le PLU :

Mme Magali GRANIER précise que le dossier du PLU suit son cours ; une réunion avec les élus sera organisée à la rentrée et sera suivie d'une réunion publique.

Mme Magali GRANIER précise qu'elle sera présente tous les vendredis après-midi à la Mairie ; possibilité de consulter des dossiers, de venir les étudier, faire des remarques et faire évoluer le PLU. La première réunion sera fixée début septembre.

Le dossier PLU est complet et à jour depuis décembre 2019 ; il est possible de le consulter et il sera envoyé par mail à tous les membres du Conseil.

M. Marc DUBOIS précise que la Commission des Finances a déjà commencé à travailler ; ils se sont réunis vendredi dernier pour s'informer sur le budget de la Commune.

M. Raphaël OUVRARD demande à M. Jean-Paul GROSSO de nous solliciter pour certaines tâches. Il a déjà fait des propositions pour la fête de la Saint-Michel et pour l'école des Loisirs.

M. Jean-Paul GROSSO répond que les élus peuvent venir en Mairie étudier des dossiers quand ils le souhaitent. Il n'est pas là pour dire aux élus ce qu'ils doivent faire exactement.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 19h00.

Monsieur le Maire,  
M. J.P. GROSSO

La Secrétaire de Séance,  
Mme M.C. MABBUT



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Mabbut", written over a horizontal line.